

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1086**16 juillet 2002****SOMMAIRE**

Agat Re S.A., Luxembourg	52110	Imperial Tobacco Management Luxembourg (2), S.à r.l., Luxembourg	52097
Agat Re S.A., Luxembourg	52110	Imperial Tobacco Management Luxembourg (1), S.à r.l., Luxembourg	52119
Alma Euro Holding S.A., Luxembourg	52084	J 77 S.A.H., Luxembourg	52128
Alnus Fund, Luxembourg	52105	J 77 S.A.H., Luxembourg	52128
Anteria S.A., Luxembourg	52107	Laboratories Research Facilities Holdings S.A., Luxembourg	52117
Banque Privée Edmond de Rothschild Luxem- bourg S.A., Luxembourg	52082	Luxhi S.A., Luxembourg	52115
Belamo Holding S.A., Luxembourg	52113	Luxhi S.A., Luxembourg	52115
Belamo Holding S.A., Luxembourg	52113	MCEP France (Luxembourg), S.à r.l., Luxem- bourg	52106
BtoBe Luxembourg S.A., Luxembourg	52104	Metro Investments (Luxembourg) S.A., Luxem- bourg	52105
Building Consult S.A., Luxembourg	52114	Metro Investments (Luxembourg) S.A., Luxem- bourg	52105
Building Consult S.A., Luxembourg	52114	(La) Norma Ubic S.A., Larochette	52116
Building Consult S.A., Luxembourg	52114	Papiba, S.à r.l., Luxembourg	52114
Building Consult S.A., Luxembourg	52114	Pictet Balanced Fund Management (Luxembourg) S.A., Luxembourg	52082
Charisma Sicav, Luxembourg-Strassen	52096	Posten Reinsurance S.A., Luxembourg	52118
Chez Marianne et John, S.à r.l., Esch-sur-Alzette ..	52117	Posten Reinsurance S.A., Luxembourg	52118
Conseil Comptable S.A., Luxembourg	52107	Prolux Menuiserie S.A., Roeser	52083
Coparco S.A.H., Luxembourg	52127	Protea Fund, Luxembourg	52105
Core, S.à r.l., Strassen	52107	Quivlo S.A., Luxembourg	52111
Daynight, S.à r.l., Schouweiler	52089	Senfter Investments S.A., Luxembourg	52115
Deloitte & Touche - ERS, S.à r.l., Strassen	52108	Senfter Investments S.A., Luxembourg	52115
Deloitte & Touche Consulting, S.à r.l., Strassen ..	52106	Sicav Patrimoine Investissements, Luxembourg ..	52082
Deloitte & Touche Fiduciaire S.A., Luxembourg ..	52108	Signet Investments S.A., Luxembourg	52117
Deloitte & Touche S.A., Strassen	52107	SuxesKey S.A., Larochette	52117
Deloitte Consulting, S.à r.l., Strassen	52107	Telia Reinsurance S.A., Luxembourg	52112
Deloitte Touche Tohmatsu, S.à r.l., Strassen	52108	Telia Reinsurance S.A., Luxembourg	52112
.Eubonds Holding S.A., Luxembourg	52090	The UBK French Property Company N°2, S.à r.l., Luxembourg	52128
Eurodata S.A., Luxembourg	52108	The UBK French Property Company N°2, S.à r.l., Luxembourg	52128
Faston Holding S.A., Larochette	52116	Valugy S.A., Luxembourg	52106
Fidei Révision, S.à r.l., Strassen	52108	Valugy S.A., Luxembourg	52106
Fidei S.A., Luxembourg	52108	Zèbre S.A., Luxembourg	52117
Finag S.A., Luxembourg	52106		
Forbina S.A., Luxembourg	52127		
Futura S.A.H., Luxembourg	52127		
Glasspack Participations S.A., Luxembourg	52127		
Group 4 Falck Reinsurance S.A., Luxembourg	52109		
Group 4 Falck Reinsurance S.A., Luxembourg	52109		
Heritam Sicav, Luxembourg	52082		
IC Invest Sicav, Luxembourg	52116		
IC Invest Sicav, Luxembourg	52116		

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 19.194.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2002, vol. 568, fol. 14, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2002.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG, Société Anonyme

L. Gregoire / G. Linard de Guertechin

Secrétaire Général / Directeur

(35257/010/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

HERITAM SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 56.140.

Les comptes annuels révisés au 31 décembre 2001 ont été enregistrés à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 568, fol. 8, case 1, et déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2002.

Pour HERITAM SICAV

BANQUE PICTET (LUXEMBOURG) S.A.

M.-C. Lange / M. Berger

Mandataire commercial / Fondé de pouvoir

(35279/052/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

SICAV PATRIMOINE INVESTISSEMENTS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 54.954.

Les comptes annuels révisés au 31 décembre 2001 ont été enregistrés à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 568, fol. 8, case 1, et déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2002.

Pour SICAV PATRIMOINE INVESTISSEMENTS

BANQUE PICTET (LUXEMBOURG) S.A.

M.-C. Lange / M. Berger

Mandataire commercial / Fondé de pouvoir

(35280/052/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

PICTET BALANCED FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 51.329.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 12 avril 2002 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a approuvé le report à nouveau du résultat net.
2. L'Assemblée a donné décharge aux administrateurs et a reconduit leur mandat pour une durée d'un an. Les administrateurs sont: M. Frédéric Fasel, M. Christian Gellerstad, M. Pierre-Alain Eggly, M. Yves Martignier, M. Patrick Schott et M. Jean Pilloud.
3. L'Assemblée a reconduit le mandat du Commissaire aux Comptes DELOITTE & TOUCHE S.A. pour l'exercice 2002.

Pour PICTET BALANCED FUND (MANAGEMENT) LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 568, fol. 8, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35288/052/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

PROLUX MENUISERIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3394 Roeser, 59, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 54.170.

L'an deux mille deux, le dix avril.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PROLUX MENUISERIE S.A., avec siège social à L-3394 Roeser, 59, Grand-rue, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 54.170,

constituée suivant acte reçu par le notaire Alex Weber, de résidence à Bascharage, en date du 1^{er} mars 1996, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 272 du 5 juin 1996,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler, de résidence à Junglinster, en date du 19 juillet 2000, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 9 du 6 janvier 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul Sunnen, consultant PME, demeurant à Moutfort,

Monsieur le président désigne comme secrétaire Madame Nathalie Mella, employée privée, demeurant à L-6730 Grevenmacher, 19 Grand-Rue.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Alex Kaiser, employé privé, demeurant à Roeser,

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Modification de l'année sociale,

2. Modification correspondante du titre VI. article 18 des statuts.

B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant d'unent convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'année sociale de la société qui commencera désormais le 1^{er} janvier et finira le 31 décembre de chaque année. L'année sociale qui a commencé le 1^{er} juillet 2001 a été clôturée au 31 décembre 2001.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le Titre VI. article 18 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Titre VI. - Année sociale

Art. 18. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.»

Les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de six cent vingt euros (EUR 620,-).

Dont acte, fait et passé à Münsbach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. Mella, P. Sunnen, A. Kaiser, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2002, vol. 11CS, fol. 72, case 1.- Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 mai 2002.

P. Bettingen.

(35459/202/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

ALMA EURO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

—
STATUTES

In the year two thousand two, on the fifteenth of April.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Appeared:

1.- The company GLYNDALE INVESTMENTS LTD, with its registered office in Tortola (BVI), PO BOX 3186, Abbott Building, Main Street, Road Town;

2.- Mr Jean-Marc Faber, accountant, residing in Luxembourg;

both here represented by Mrs Sylvie Talmas-Ceola, employee, residing in Saint-Marie-sur-Semois (Belgium), by virtue of proxies given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the hereinabove stated capacities, have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a «société anonyme» which they declared to organize among themselves.

Chapter I.- Name, Registered office, Object, Duration**Art. 1. Form, Name.**

1.1. A Luxembourg corporation (stock company «société anonyme») is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present Articles.

1.2. The Corporation exists under the firm name of ALMA EURO HOLDING S.A.

Art. 2. Registered Office.

2.1. The Corporation has its Registered Office in the City of Luxembourg. The Board of Directors is authorized to change the address of the Corporation inside the municipality of the Corporation's corporate seat.

2.2. The Board of Directors has the right to set up subsidiaries, agencies or branch offices either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

2.3. Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the Registered Office or communications with abroad, the Registered Office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Corporation's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg corporation. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Board of Directors.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

3.2. The Corporation may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

3.3. The Corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

3.4. The Corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a direct and substantial interest.

3.5. The Corporation shall not carry on any industrial activity nor maintain a commercial establishment open to the public.

3.6. In general, the Corporation may take any measure and carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes, remaining always, however, within the limits established by the Law of July 31, 1929, concerning Holding Companies. Art. four.- Duration

The Corporation is formed for an unlimited period.

Chapter II.- Capital**Art. 5. Corporate Capital.** The subscribed corporate capital is set at EUR 250,000.- (two hundred fifty thousand Euros), divided into 1,000 (thousand) shares with a par value of EUR 250.- (two hundred fifty Euros) each.**Art. 6. Modification of Corporate Capital.**

6.1. The subscribed capital of the Corporation may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner required for amending these Articles of Incorporation.

6.2. The Corporation can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by law.

Art. 7. Payments. Payments on shares not fully paid up at the time of subscription will be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid.**Art. 8. Shares.** The shares are on registered or bearer form, at request of the shareholder.**Art. 9. Transfer of Shares.**

There exist no restrictions about transactions or transfer of shares of the Corporation.

Chapter III.- Directors, Board of Directors, Statutory Auditors

Art. 10. Board of Directors.

10.1. The Corporation is managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

10.2. The Directors is by the annual General Meeting for a period not exceeding six years and is re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the General Meeting.

10.3. In the event of vacancy of a member of the Board of Directors nominated by the general meeting because of death, retirement or otherwise, the remaining directors thus nominated may meet and elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders which will be requested to ratify such nomination.

Art. 11. Meetings of the Board of Directors.

11.1. The Board of Directors may elect a Chairman from among its members. The first Chairman may be appointed by the first General Meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, his place will be taken by election among directors present at the meeting.

11.2. The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any two directors.

11.3. The Board can only validly debate and take decision if a majority of its members is present or represented by proxies. All decision by the Board shall require a simple majority. In case of ballot, the Chairman of the meeting has a casting vote.

11.4. The directors may cast their votes by circular resolution. They may cast their votes by letter, facsimile, cable or telex, the latter confirmed by letter.

11.5. The minutes of the meeting of the Board of Directors shall be signed by all the Directors having assisted at the debates. Extracts shall be certified by the Chairman of the board or by any two directors.

Art. 12. General Powers of the Board of Directors. Full and exclusive powers for the administration and management of the Corporation are vested in the Board of Directors, which alone is competent to determine all matters not expressly reserved to the General Meeting by law or by the present Articles.

Art. 13. Delegation of Powers.

13.1. The Board of Directors may delegate the day-to-day management of the Corporation's business, understood in its widest sense, to directors or to third persons who need not be shareholders.

13.2. Delegation of day-to-day management to a member of the Board is subject to previous authorization by the General Meeting of shareholders.

13.3. The first daily manager may be appointed by the first General Meeting of shareholders.

Art. 14. Representation of the Corporation. Towards third parties, the Corporation is in all circumstances represented in the bounds laid down by its purposes by any two directors or by delegates of the Board acting within the limits of their powers.

Art. 15. Statutory Auditor.

15.1. The Corporation is supervised by one or more statutory auditors, who are appointed by the General Meeting.

15.2. The duration of the term of office of a statutory auditor is fixed by the General Meeting. It may not, however, exceed periods of six years, renewable.

Chapter IV.- General Meeting

Art. 16. Powers of the General Meeting.

16.1. The General Meeting represents the whole body of the shareholders. It has the most extensive powers to decide on the affairs of the Corporation.

16.2. Unless otherwise provided by law, all decisions shall be taken by the simple majority of the votes cast.

Art. 17. Place and Date of the Annual General Meeting. The annual General Meeting is held in the City of Luxembourg, at the place specified in the notice convening the meeting on the first Wednesday of June at 2.00 p.m.

Art. 18. Other General Meetings. The Board of Directors or the statutory auditors may convene other General Meetings. They must be convened at the request of shareholders representing one fifth of the Corporation's capital.

Art. 19. Votes. Each share is entitled to one vote.

Chapter V.- Business Year, Distribution of profits

Art. 20. Business Year.

20.1. The business year of the Corporation begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

20.2. The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Corporation at least one month before the annual General Meeting to the statutory auditors who shall make a report containing comments on such documents.

Art. 21. Distribution of Profits.

21.1. Every year at least five per cent of the net profits will be allocated to the legal reserve account. This allocation will be no longer necessary when and as long as such legal reserve amounts to one tenth of the capital of the Corporation.

21.2. Subject to the paragraph above, the General Meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

21.3. The board of directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Chapter VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 22. Dissolution, Liquidation.

22.1. The Corporation may be dissolved by a decision of the General Meeting voting with the same quorum as for the amendment of these Articles of Incorporation.

22.2. Should the Corporation be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the General Meeting of shareholders.

Chapter VII.- Applicable Law

Art. 23. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies and amendments thereto.

Transitory measures

The first financial year has begun at the date of the incorporation and shall finished at 31st of December 2002.

The first annual General Meeting shall be held in 2003.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the 1,000 (thousand) shares as follows:

1.- GLYNDALE INVESTMENTS LTD	999 shares
2.- Monsieur Jean-Marc Faber	1 share
Total: thousand shares	1,000 shares

All these shares have been fully paid in, so that the sum of EUR 250,000.- (two hundred fifty thousand Euros) is forthwith at the free disposal of the Corporation, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about four thousand eight hundred Euros.

First extraordinary general meeting

The above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have unanimously passed the following resolutions:

1.- The Corporation's address is fixed at L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, Grand Duchy of Luxembourg.

2.- The following have been elected as directors for a duration of six years, their assignment expiring on occasion of the annual general meeting to be held in 2008:

a) Mr Jan Stefan Andersson, director, residing in Sturefors (Sweden);

b) Mr Jean-Marc Faber, accountant, residing in Luxembourg;

c) Mr Christophe Mouton, employee, residing in Arlon.

Mr Jan Stefan Andersson, prenamed, is appointed as managing director, who will bind the company by his sole signature.

3.- The following has been appointed as statutory auditor for the same period:

Mr Stéphane Best, employee, residing in Metz (France).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille deux, le quinze avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- La société GLYNDALE INVESTMENTS LTD, ayant son siège social à Tortola (BVI), PO Box 3186, Abbott Building, Main Street, Road Town;

2.- Monsieur Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Ici représentés par Madame Sylvie Talmas-Ceola, employée privée, demeurant à Sainte-Marie-sur-Semois (Belgique), en vertu de procurations sous seing privé, lesquelles, paraphées ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination.

1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

1.2. La société adopte la dénomination ALMA EURO HOLDING S.A.

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

Art. 3. Objet.

3.1. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

3.2. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

3.3. La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

3.4. La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

3.5. La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

3.6. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 4. Durée.

4.1. La société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires délibérant aux conditions requises pour une modification statutaire.

Titre II.- Capital

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à EUR 250.000,- (deux cent cinquante mille Euros), divisé en 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de EUR 250,- (deux cent cinquante Euros) chacune.

Art. 6. Modification du capital social.

6.1. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.2. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Nature des actions. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Art. 9. Cession d'actions. Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

Titre III.- Administration, Direction, Surveillance

Art. 10. Conseil d'administration.

10.1. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

10.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

10.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Réunions du conseil d'administration.

11.1. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

11.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.4. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire.

11.5. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

11.6. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances.

11.7. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

Art. 13. Délégation de pouvoirs.

13.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

13.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

13.3. Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 14. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social par deux administrateurs ou par les délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

Art. 15. Commissaire aux comptes.

15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Titre IV.- Assemblée générale

Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale.

16.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

16.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

Art. 17. Endroit et Date de l'assemblée générale ordinaire.

L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le premier mercredi du mois de juin à 14.00 heures.

Art. 18. Autres assemblées générales.

Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 19. Votes.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 20. Année sociale.

20.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 21. Répartition de bénéfices.

21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 22. Dissolution, Liquidation.

22.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII.- Disposition générale

Art. 23. Disposition générale. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

A titre transitoire, le premier exercice social débute le jour de la constitution et prend fin le 31 décembre 2002.
La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2003

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les 1.000 (mille) actions comme suit:

1.- GLYNDALE INVESTMENTS LTD	999 actions
2.- Monsieur Jean-Marc Faber	1 action
Total: mille actions	1.000 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de EUR 250.000,- (deux cent cinquante mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à quatre mille huit cents Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1.- L'adresse de la société est fixée au L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, Grand-Duché de Luxembourg.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur pour une durée de six ans, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2008:

a) Monsieur Jan Stefan Andersson, administrateur de sociétés, demeurant à Sturefors (Suède);

b) Monsieur Jean-Marc Faber, expert comptable, demeurant à Luxembourg;

c) Monsieur Christophe Mouton, employé privé, demeurant à Arlon (Belgique).

Monsieur Jan Stefan Andersson, prénommé, est nommé administrateur-délégué, lequel peut engager la société par sa seule signature.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire pour la même période:

Monsieur Stéphane Best, employé privé, demeurant à Metz (France).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes;

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J.-M. Faber, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2002, vol. 12CS, fol. 61, case 11. – Reçu 2.500 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2002.

J. Elvinger.

(35410/211/342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

DAYNIGHT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4999 Schouweiler, 65, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 85.809.

Il résulte d'une cession de parts sociales du 9 mars 2002 que la répartition du capital est la suivante:

Monsieur Claude Weisgerber, commerçant, demeurant à L-2539 Luxembourg, 78, boulevard Simonis, deux cents parts sociales.	200
Monsieur Guy Kess, ingénieur, demeurant à L-2340 Luxembourg, 19, rue Philippe II, deux cents parts sociales.	200
Monsieur Nassoy Sylvain, employé, demeurant à L-4999 Schouweiler, 65, rue de la Gare, cinquante parts sociales.	50
Madame Nathalie Wirion, employée, demeurant à L-4999 Schouweiler, 65, rue de la Gare, cinquante parts sociales.	50

Luxembourg, le 14 mai 2002.

A des fins de publications

Pour DAYNIGHT, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2002, vol. 568, fol. 16, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35353/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

.EUBONDS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

STATUTES

In the year two thousand and two, on the eighteenth of April.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

1. Mr Mohamed Abdel Karim S. Rihan, Saudi Arabian passport Nr 0000751, issued on December 12th 2001, born on June 6th, 1969, residing in Mekkah, Al Sulaimania (Saudi Arabia), P. O. Box 2694, here represented by Mr Armand Collin, residing in B-4100 Seraing, 1/169 Fossoul (Belgium), by virtue of proxies given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.;
 2. Mr Armand Collin, above mentioned acting by himself,
 3. Mr Jan Hendrik Koersen, residing in B-4000 Liège, 62, avenue des Tilleuls,
 4. Maître Romain Lutgen, attorney at law, residing in Luxembourg, 2A, place de Paris,
- such appearing parties, acting in the hereinabove stated capacities, have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a «société anonyme» which they declared to organize among themselves.

Chapter I.- Name, Registered office, Object, Duration**Art. 1. Form, Name.**

1.1. A Luxembourg corporation (stock company «société anonyme») is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present Articles.

1.2. The Corporation exists under the firm name of .EUBONDS HOLDING S.A.

Art. 2. Registered Office.

2.1. The Corporation has its Registered Office in the City of Luxembourg. The Board of Directors is authorized to change the address of the Corporation inside the municipality of the Corporation's corporate seat.

2.2. The Board of Directors has the right to set up subsidiaries, agencies or branch offices either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

2.3. Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the Registered Office or communications with abroad, the Registered Office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Corporation's nationality which will, notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg corporation. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Board of Directors.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

3.2. The Corporation may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer exchange or otherwise.

3.3. The Corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

3.4. The Corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a direct and substantial interest.

3.5. The Corporation shall not carry on any industrial activity nor maintain a commercial establishment open to the public.

3.6. In general, the Corporation may take any measure and carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes, remaining always, however, within the limits established by the Law of July 31, 1929, concerning Holding Companies.

Art. 4. Duration. The Corporation is formed for an unlimited period.

The corporation can be dissolved at any time by decision of the shareholders in accordance with the rules for a modification of the by-laws.

Chapter II.- Capital

Art. 5. Corporate Capital. The subscribed corporate capital is set at 100,000 (hundred thousand) euro, divided into 100 (hundred) shares with a par value of 1,000 (thousand) euros each, fully paid up.

Art. 6. Modification of Corporate Capital.

6.1. The authorized capital is set at 100,000,000.- (hundred million) euro divided into 100,000 shares with a par value of 1,000 (thousand) euro each.

6.2. The authorized and the subscribed capital of the Corporation may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner required for amending these Articles of Incorporation.

6.3. Furthermore the Board of Directors is authorized, during a period of five years after the date of publication of these Articles of Incorporation, to increase from time to time the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. This increase of capital may be subscribed and shares issued with or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash, by incorporation of claims in any other way to be determined by the Board of Directors. The Board of Directors is specifically authorized to proceed to such issues without reserving for the then existing share-

holders a preferential right to subscribe to the shares to be issued. The Board of Directors may delegate to any duly authorized Director or officer of the Corporation, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

6.4. Each time the Board of Directors shall act to render effective an increase of the subscribed capital, the present article shall be considered as automatically amended in order to reflect the result of such action.

6.5. The Corporation can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by law.

Art. 7. Payments. Payments on shares not fully paid up at the time of subscription will be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid.

Art. 8. Shares. The shares are in registered or bearer form, at request of the shareholder.

Art. 9. Transfer of Shares. There exist no restrictions about transactions or transfer of shares of the Corporation.

Chapter III.- Directors, Board of Directors, Statutory Auditors

Art. 10. Board of Directors.

10.1. The Corporation is managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

10.2. The Directors are elected by the annual General Meeting for a period not exceeding six years and is re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the General Meeting.

10.3. In the event of vacancy of a member of the Board of Directors nominated by the general meeting because of death, retirement or otherwise, the remaining directors thus nominated may meet and elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders which will be requested to ratify such nomination.

Art. 11. Meetings of the Board of Directors.

11.1. The Board of Directors may elect a Chairman from among its members. The first Chairman may be appointed by the first General Meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, his place will be taken by election among directors present at the meeting.

11.2. The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any two directors.

11.3. The Board can only validly debate and take decision if a majority of its members is present or represented by proxies. All decision by the Board shall require a simple majority. In case of ballot, the Chairman of the meeting has a casting vote.

11.4. The directors may cast their votes by circular resolution. They may cast their votes by letter, facsimile, cable or telex, the latter confirmed by letter.

11.5. The minutes of the meeting of the Board of Directors shall be signed by all the Directors having assisted at the debates. Extracts shall be certified by the Chairman of the board or by any two directors.

Art. 12. General Powers of the Board of Directors. Full and exclusive powers for the administration and management of the Corporation are vested in the Board of Directors, which alone is competent to determine all matters not expressly reserved to the General Meeting by law or by the present Articles.

Art. 13. Delegation of Powers.

13.1. The Board of Directors may delegate the day-to-day management of the Corporation's business, understood in its widest sense, to directors or to third persons who need not be shareholders.

13.2. Delegation of day-to-day management to a member of the Board is subject to previous authorization by the General Meeting of shareholders.

13.3. The first daily manager may be appointed by the first General Meeting of shareholders.

Art. 14. Representation of the Corporation. Towards third parties, the Corporation is in all circumstances represented in the bounds laid down by its purposes by any two directors or by delegates of the Board acting within the limits of their powers.

Art. 15. Statutory Auditor.

15.1. The Corporation is supervised by one or more statutory auditors, who are appointed by the General Meeting.

15.2. The duration of the term of office of a statutory auditor is fixed by the General Meeting. It may not, however, exceed periods of six years, renewable.

Chapter IV.- General Meeting

Art. 16. Powers of the General Meeting.

16.1. The General Meeting represents the whole body of the shareholders. It has the most extensive powers to decide on the affairs of the Corporation.

16.2. Unless otherwise provided by law, all decisions shall be taken by the simple majority of the votes cast.

Art. 17. Place and Date of the Annual General Meeting. The annual General Meeting is held every year in the City of Luxembourg, at the place specified in the notice convening the meeting at the first Tuesday of October at 3.00 p.m., and for the first time in the year 2003. If this day is a holyday, the meeting will take place the next working day at the same hour.

Art. 18. Other General Meetings. The Board of Directors or the statutory auditors may convene other General Meetings. They must be convened at the request of shareholders representing one fifth of the Corporation's capital.

Art. 19. Votes. Each share is entitled to one vote.

Chapter V.- Business Year, Distribution of profits

Art. 20. Business Year.

20.1. The business year of the Corporation begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year. Exceptionally, the first business year begins on the day of the foundation of the company and ends on December 31st 2002.

20.2. The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Corporation at least one month before the annual General Meeting to the statutory auditors who shall make a report containing comments on such documents.

Art. 21. Distribution of Profits.

21.1. Every year at least five per cent of the net profits will be allocated to the legal reserve account. This allocation will be no longer necessary when and as long as such legal reserve amounts to one tenth of the capital of the Corporation.

21.2. Subject to the paragraph above, the General Meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

21.3. The board of directors is authorized to pay interim dividend in accordance with the terms prescribed by law.

Chapter VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 22. Dissolution, Liquidation.

22.1. The Corporation may be dissolved by a decision of the General Meeting voting with the same quorum as for the amendment of these Articles of Incorporation.

22.2. Should the Corporation be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the General Meeting of shareholders.

Chapter VII.- Applicable Law

Art. 23. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies and amendments thereto.

Transitory measures

The first financial year has begun at the date of the incorporation and shall finish on December 31st 2002.

The first general meeting shall be held in the year 2003.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the 100 shares as follows:

Mr Mohamed Abdel Karim S. Rihan, prenamed	97 shares
Mr Armand Collin, prenamed	1 share
Mr Hendrik Koerson, prenamed	1 share
Romain Lutgen, prenamed	1 share
Total:	100 shares

All these shares have been fully paid in, so that the sum of 100,000 (hundred thousand) US dollars is forthwith at the free disposal of the Corporation, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about 2,400.- Euros.

First extraordinary general meeting

The above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have unanimously passed the following resolutions:

- 1.- The Corporation's address is fixed at L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris, Grand Duchy of Luxembourg.
- 2.- The following persons have been elected as directors for a duration of six years, their assignment expiring on occasion of the annual general meeting to be held in 2008:
 - Mr Mohamed Abdel Karim S. Rihan prenamed
 - Mr Armand Collin, prenamed,
 - Mr Jan Hendrik Koersen, prenamed,
 - Maître Romain Lutgen, prenamed,
- 3.- The following person has been appointed as statutory auditor for the same period:
Monsieur François David, auditor, residing in L-2210 Luxembourg, 56, boulevard Napoléon I^{er}
- 4.- The general meeting of the shareholders authorizes the Board of Directors to delegate the day to day management of the corporation to one or more of its directors.

Meeting of the board of directors

And following the incorporation of the company, of the board of directors held a meeting, Mr Mohamed Abdel Karim S. Rihan being represented by Mr Armand Collin in virtue of the above mentioned power of attorney, and during decided unanimously to appoint Mr Mohamed Abdel Karim S. Rihan as a managing director. Mr Mohamed Abdel Karim S. Rihan shall bind the company by his sole signature. Further it has been decided unanimously to give to Mr Romain Lutgen a power on the accounts of the company with DEUTSCHE BANK. Mr Lutgen is empowered to give pay orders to said bank by his sole signature, not exceeding 10,000.00 (ten thousand) per operation:

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the French version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille deux, le dix-huit avril.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1. Monsieur Mohamed Abdel Karim S. Rihan., passeport saoudien Nr 0000751, émis le 12 décembre 2001, né le 6 juin 1969, résidant à Mekkah, Al Sulaimania (Saudi Arabia), P. O. Box 2694, ici représenté par M. Armand Collin, demeurant à B-4100 Seraing, 1/169 Fossoul (Belgique) en vertu d'une procuration sous seing privé, qui signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné sera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée;

2. M. Armand Collin, prémentionné, agissant en son nom propre,

3. M. Jan Hendrik Koersen, demeurant in B-4000 Liège, 62, avenue des Tilleuls,

4. Maître Romain Lutgen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, 2A, place de Paris,

Lesquels comparants, agissant ès dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège, Objet, Durée**Art. 1^{er}. Forme, Dénomination.**

1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

1.2. La société adopte la dénomination .EUBONDS HOLDING S.A.

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

Art. 3. Objet.

3.1. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

3.2. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

3.3. La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

3.4. La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

3.5. La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

3.6. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 4. Durée.

4.1. La société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La société peut être dissoute a tout moment par décision des actionnaires délibérant aux conditions requises pour une modification statutaire.

Titre II.- Capital

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à 100.000 (cent mille) euro, divisé en 100 (cent) actions d'une valeur nominale de 1.000 (mille) euro chacune, entièrement libérées.

Art. 6. Modification du capital social.

6.1. Le capital autorisé est fixé à 100.000.000,- (cent millions) d'euro qui sera divisé en 100.000 actions de 1.000 (mille) euro chacune.

6.2. Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.3. En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts, autorisé à augmenter en temps utile qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

6.4. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

6.5. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Nature des actions. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Art. 9. Cession d'actions. Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

Titre III.- Administration, Direction, Surveillance

Art. 10. Conseil d'administration.

10.1. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

10.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

10.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Réunions du conseil d'administration.

11.1. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

11.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.4. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire.

11.5. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

11.6. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances.

11.7. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

Art. 13. Délégation de pouvoirs.

13.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

13.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

13.3. Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 14. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social par deux administrateurs ou par les délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

Art. 15. Commissaire aux comptes.

15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Titre IV.- Assemblée générale

Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale.

16.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

16.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

Art. 17. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire. L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le 1^{er} mardi du mois d'octobre à quinze heures, et pour la première fois en 2003. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra d'office le jour ouvrable suivant à la même heure.

Art. 18. Autres assemblées générales. Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 19. Votes. Chaque action donne droit à une voix.

Titre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 20. Année sociale.

20.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année. Par exception, la première année commence à la date de la présente constitution de société et finit le 31 décembre 2002.

20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 21. Répartition de bénéfices.

21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 22. Dissolution, liquidation.

22.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII.- Disposition générale

Art. 23. Disposition générale. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

A titre transitoire, le premier exercice social débute le jour de la constitution et prend fin le 31 décembre 2002. La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2003.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les 100 actions comme suit:

M. Mohamed Abdel Karim S. Rihan, prénommé.	97 actions
M. Armand Collin, prénommé.	1 action
M. Hendrik Koersen, prénommé.	1 action
Romain Lutgen, prénommé.	1 action
Total:	<u>100 actions</u>

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de EUR 100.000 (cent mille) euro se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à 2.400,- Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée au 2A, place de Paris, L-2314 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs pour une durée de six ans, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2008:
 - M. Mohamed Abdel Karim S. Rihan prénommé,
 - M. Armand Collin, prénommé,
 - M. Jan Hendrik Koersen, prénommé,
 - Maître Romain Lutgen, prénommé,
- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire pour la même période: Monsieur François David, réviseur d'entreprise, demeurant à L-2210 Luxembourg, 56, boulevard Napoléon 1^{er}
- 4.- L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Réunion du conseil d'administration

Suite à la constitution de la société le conseil d'administration s'est réuni, Monsieur Mohamed Abdel Karim S. Rihan étant représenté par M. Armand Collin, en vertu de la prédite procuration, et a décidé à l'unanimité de désigner Monsieur Mohamed Abdel Karim S. Rihan comme administrateur délégué. M. Mohamed Abdel Karim S. Rihan engagera la société par son unique signature. Ensuite il a été décidé de conférer à M. Romain Lutgen un pouvoir sur les comptes de la société auprès de DEUTSCHE BANK. M. Lutgen est habilité à donner sous sa seule signature des ordres de paiement n'excédant pas 10.000,00 (dix mille) euros par opération.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Collin, J. Koersen, R. Lutgen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2002, vol. 11CS, fol. 83, case 3. – Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2002.

J. Elvinger.

(35411/211/396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

CHARISMA SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxemburg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.

H. R. Luxemburg B 72.483.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2001 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr 2001 wurden eingetragen in Luxemburg am 13. Mai 2002, Vol. 568, Fol. 2, Case 10 und wurden beim Handelsregister der Gesellschaften in Luxemburg hinterlegt, am 16. Mai 2002.

Auszug aus der ordentlichen Generalversammlung, die am 10. Mai 2002 in Luxemburg stattfand

Den während des Geschäftsjahres amtierenden Verwaltungsratsmitgliedern wird für die ordnungsgemäße Ausführung ihrer Aufgaben für das am 31. Dezember 2001 abgelaufene Geschäftsjahr Entlastung erteilt.

Es wird beschlossen:

- Carsten Osswald, OCM OSSWALD CAPITAL MANAGEMENT, GmbH, Freiburg i. Br.
 - Hans-Werner Rach, bws bank, BANK FÜR WERTPAPIERSERVICE UND -SYSTEME AG Frankfurt a.M.
 - Victor Elvinger, Luxemburg
 - Martin Stürner, PEH WERTPAPIER AG, Oberursel
- als Verwaltungsratsmitglieder zu wählen bzw. wiederzuwählen.

Die Verwaltungsratsmitglieder bleiben im Amt bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, die über den Jahresabschluss des Geschäftsjahres bis zum 31. Dezember 2002 abstimmen wird.

Zum Wirtschaftsprüfer wird PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung gewählt.

Zweck Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 15. Mai 2002.

Für CHARISMA SICAV

DZ BANK INTERNATIONAL S.A.

Unterschriften

(35324/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG (2), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

STATUTES

In the year two thousand and two, on the fifteenth of April.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

IMPERIAL TOBACCO OVERSEAS LIMITED, a company incorporated under the law of England and Wales, having its registered office at PO Box 244, Upton Road, Bristol, BS99 7UJ, United Kingdom,

here represented by Mr Patrick Van Hees, jurist residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxies, being initialled ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party, appearing in the capacity of which it acts, has requested the notary to draw up the following bylaws of a «société à responsabilité limitée» which it declared to incorporate.

Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «Société à responsabilité limitée», limited liability company (the «Company») governed by the present Articles and by current Luxembourg laws, especially the amended laws (the «Law») of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «Sociétés à responsabilité limitée».

Art. 2. The Company's name is IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG (2), S.à r.l.

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929 on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholder(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not permanent establishment), both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros) represented by 500 (five hundred) shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five euros) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholder(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner per share.

Art. 11. The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the shareholder(s), representing the entirety of the share capital of the Company.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Management

Art. 12. The Company will be managed by at least one Manager. In the case where more than one manager would be appointed, the Managers would form a Board of Managers. The manager(s) need not be shareholders of the Company. The sole Manager has all the powers of the Board of Managers.

The managers shall be appointed, and their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole shareholder, by decision of the sole shareholder. The remuneration of the managers can be modified by a resolution taken at the same majority condition. The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager. All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

In the case of one sole Manager, the sole signature of this Manager shall bind the Company. In the case of plurality of Managers, the Company shall be bound by the joint signature of two Managers. The board of managers may from time to time sub-delegate his power for specific tasks to one several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 13. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 14. In case of plurality of Managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the convening notice and in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

All meetings of managers shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram or telex or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram or telex or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meeting held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

2 (two) managers present in person, by proxy or by representative are a quorum.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or by any other suitable telecommunication means, another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

Any and all managers participate in a meeting of the board of managers by phone, video conference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are taken by simple majority of the votes cast of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two managers.

General meetings of shareholders

Art. 15. Decisions of the shareholders are taken as follows:

- in case of plurality of shareholders, the holding of shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five. In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing;

- if the shareholders number exceeds twenty-five, the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case one general meeting shall be held annually in Luxembourg on the third Thursday of June or on the following day if such a day is a public holiday. Other general meetings of shareholders shall be held in the city of Luxembourg at time specified in the notice of the meeting.

Art. 16. General meetings of shareholders are convened by the board of managers, failing which by shareholders representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or by any other suitable telecommunication means another person who need not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letter to a second meeting.

At this second meeting, resolutions will be taken at the majority of voting shareholders whatever portion of capital may be represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by a majority in number of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of the Law.

As a consequence thereof, the sole shareholder takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded on minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on the 1st of May and closes on the 30th of April .

Art. 18. Each year, as of the 30th of April, the board of managers will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the managers', statutory auditors', if any, and shareholders' debts towards the Company.

At the same time the board of managers will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders number exceeds twenty-five, such inspection shall be permitted only during the fifteen days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the Company

Art. 20. If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders.

Where the thresholds of article 215 of the Law of 1989 on the commercial companies are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the «Institut des réviseurs d'entreprises».

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The general meeting of shareholders may decide, at the majority vote determined by the Laws, that the excess be distributed to the shareholders proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Interim dividend

Art. 22. Notwithstanding the provisions of article twenty-one, the general meeting of shareholders may, at the majority vote determined by the Law for payment of dividend, decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law, or the sole shareholder (as the case may be) must agree on the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

Art. 24. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold.

Applicable Law

Art. 25. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measure

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on April 30, 2002.

Payment - Contributions

All the 500 (five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by IMPERIAL TOBACCO OVERSEAS LIMITED, named above, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about 1,500.- (one thousand and five hundred Euro)

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named persons, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed for an undetermined duration

Mrs Noella Antoine, Expert comptable, residing at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

In accordance with article twelve of the Articles, the Company shall be bound by the sole signature of the sole manager.

2) The Company shall have its registered office at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail. In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le quinze avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

IMPERIAL TOBACCO OVERSEAS LIMITED, société constituée sous les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social PO Box 244, Upton Road, Bristol, BS99 7UJ, Royaume-Uni

Le Fondateur est ici représenté par Patrick Van Hees, juriste, résidant à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour être déposée avec lui auprès de l'autorité chargée de l'enregistrement.

Le comparant, de par sa qualité, a requis du notaire instrumentaire qu'il dresse comme suit les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitées.

Art. 2. La dénomination de la société sera IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG (2), S.à r.l.

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir toutefois bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par les Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanents ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées d'associés ou de l'associé unique le cas échéant

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euros) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales s'appliqueront.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 11. La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales.

Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que si la Société dispose de sommes distribuables suffisantes eu égard au surplus du prix de rachat.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 12. La société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeraient un conseil de gérance. Les gérants peuvent ne pas être associés. Le gérant unique a tous les pouvoirs du conseil de gérance.

Les gérants sont désignés, et leur rémunération fixée, par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique. La rémunération des gérants pourra être

modifiée par une résolution prise aux mêmes conditions de majorité. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/ leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 13. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Toutes les réunions du conseil de gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen approprié de communication.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen approprié de communication de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Aucune convocation séparée n'est requise pour les réunions tenues à des dates et lieux fixés lors d'une précédente réunion du conseil de gérance.

Deux gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps.

Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou deux gérants. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou deux gérants.

Assemblées générales des associés

Art. 15. Les décisions des associés sont prises comme suit:

- En présence de pluralité d'associés, la tenue d'assemblées générales des associés n'est pas obligatoire tant que le nombre d'associés est inférieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé doit recevoir le texte de chaque résolution ou décision devant être prise, transmise par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Chaque associé vote par écrit;

- Si le nombre d'associés excède vingt-cinq, les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg le troisième jeudi du mois de juin ou le jour suivant si ce jour est un jour férié. Toute autre assemblée générale des associés se tient dans la commune de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 16. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

Excepté les opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent faire l'objet d'un procès-verbal ou être rédigés par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence le 1^{er} mai et se termine le 30 avril.

Art. 18. Chaque année, avec effet au 30 avril, le conseil de gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, accompagné d'une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants, commissaires (s'il y en a) et associés envers la Société.

Dans le même temps le conseil de gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés ensemble avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre d'associés excède vingt-cinq, cette inspection ne pourra être effectuée que durant les quinze jours précédents l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la société

Art. 20. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils fixés par l'article 215 de la loi de 1989 sur les sociétés commerciales seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant par l'associé unique, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant de l'associé unique, qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 21. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale.

Dividende intérimaire

Art. 22. Nonobstant les dispositions de l'article vingt et un, l'assemblée générale des associés peut, à la majorité fixée par la Loi pour le paiement de dividendes, décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou le cas échéant l'associé unique doivent donner leur accord à la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi qu'aux termes et conditions de celle-ci.

Art. 24. La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation.

Loi applicable

Art. 25. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 30 avril 2002.

Souscription - Libération

Les 500 (cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par IMPERIAL TOBACCO OVERSEAS LIMITED, prénommée, et été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 1.500,- (mille cinq cents euros).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérante pour une durée indéterminée:

Madame Noella Antoine, Expert comptable, résidant au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

2) La Société sera engagée par la signature individuelle du gérant unique pour tous actes, dans les limites fixées par son objet social ou la Loi.

Le siège social de la Société est établi au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2002, vol. 12CS, fol. 62, case 10. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2002.

J. Elvinger.

(35412/211/480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

BtoBe LUXEMBURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25A, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 74.575.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires qui a eu lieu le 25 mars 2002 au siège social

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire que:

- l'assemblée a décidé de révoquer le mandat de THEMIS AUDIT LIMITED, actuel commissaire aux comptes de la société, avec effet au 25 mars 2002 et de lui donner décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour;

- l'assemblée a décidé de nommer aux fonctions de nouveau commissaire aux comptes de la société:

JONKER JOËLL REGISTERACCOUNTANTS, établie et ayant son siège social à Kuiperbergweg 50, Postbus 22686, NL-1100 DD Amsterdam.

Son mandat prendra fin lors de la prochaine assemblée statutaire appelée à délibérer sur les comptes annuels de la société au 31 janvier 2001.

Luxembourg, le 13 mai 2002.

Pour BtoBe LUXEMBURG S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 568, fol. 7, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35357/250/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

PROTEA FUND.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 80.092.

Les comptes annuels révisés au 31 décembre 2001 ont été enregistrés à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 568, fol. 8, case 1, et déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2002.

Pour PROTEA FUND

BANQUE PICTET (LUXEMBOURG) S.A.

M.-C. Lange / M. Berger

Mandataire commercial / Fondé de pouvoir

(35281/052/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

ALNUS FUND.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 64.337.

Les comptes annuels révisés au 31 décembre 2001 ont été enregistrés à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 568, fol. 8, case 1, et déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2002.

Pour ALNUS FUND

BANQUE PICTET (LUXEMBOURG) S.A.

M.-C. Lange / M. Berger

Mandataire commercial / Fondé de pouvoir

(35282/052/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

METRO INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 67.220.

Le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 568, fol. 6, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

C. Speecke

Administrateur A

(35348/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

METRO INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 67.220.

RECTIFICATIF

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 12 mars 2002

Suite à une erreur s'étant glissée dans le texte de l'extrait du procès-verbal nommé ci-dessus, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2002, vol. 216, art. 7191 et déposé au registre de commerce le 5 avril 2002, le paragraphe concernant le transfert du siège social de la société est changé comme suit:

- Le transfert du siège social de la société METRO INVESTMENTS S.A. du 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg, vers le 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg a été accepté avec effet au 30 septembre 2001.

Les autres paragraphes restent inchangés.

Pour extrait sincère et conforme

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 568, fol. 6, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35349/029/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

FINAG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 41.152.

Acte constitutif publié à la page 27563 du Mémorial C numéro 575 du 7 décembre 1992.

—
Le bilan au 31 octobre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2002, vol. 568, fol. 11, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(35296/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

MCEP FRANCE (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 38.112,25 EUR.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 70.725.

Acte constitutif publié à la page 35106 du Mémorial C numéro 732 du 1^{er} octobre 1999.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2002, vol. 568, fol. 11, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(35297/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

DELOITTE & TOUCHE CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 3, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 66.902.

—
Les statuts coordonnés au 9 avril 2002, enregistrés à Luxembourg, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2002.

Signature.

(35299/799/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

VALUGY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 61.264.

—
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 568, fol. 6, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2002.

Pour VALUGY S.A., Société Anonyme

Signature

Administrateur

(35330/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

VALUGY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 61.264.

—
L'assemblée générale statutaire du 17 mai 2001 a ratifié la décision du Conseil d'administration de nommer aux fonctions d'administrateur Madame Cynthia Wald, employée privée, 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Charles Muller.

Luxembourg, le 25 avril 2002.

VALUGY S.A.

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 568, fol. 6, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35331/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

DELOITTE CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 3, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 54.931.

—
Les statuts coordonnés au 9 avril 2002, enregistrés à Luxembourg, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2002.

Signature.

(35300/799/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

DELOITTE & TOUCHE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 3, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 67.895.

—
Les statuts coordonnés au 9 avril 2002, enregistrés à Luxembourg, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2002.

Signature.

(35301/799/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

CORE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 3, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 67.868.

—
Les statuts coordonnés au 9 avril 2002, enregistrés à Luxembourg, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2002.

Signature.

(35302/799/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

CONSEIL COMPTABLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 48.015.

—
Les statuts coordonnés au 9 avril 2002, enregistrés à Luxembourg, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2002.

Signature.

(35303/799/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

ANTERIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 52.354.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 7 mai 2002

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 mai 2002, le capital social de la société a été converti de 1.000.000.000,- ITL en 516.456,89 EUR et a été augmenté à 517.000,- EUR par incorporation d'un montant de 543,10 EUR à prélever sur les résultats reportés.

Le capital social est dorénavant fixé à 517.000,- EUR (cinq cent dix-sept mille euros), divisé en 1.000 actions (mille) de 517,- EUR (cinq cent dix-sept euros) chacune.

Luxembourg, le 7 mai 2002.

Pour ANTERIA S.A.

LMC GROUP S.A.

Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2002, vol. 567, fol. 99, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35401/744/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

DELOITTE & TOUCHE FIDUCIAIRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 67.904.

Les statuts coordonnés au 9 avril 2002, enregistrés à Luxembourg, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2002.

Signature.

(35304/799/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

DELOITTE TOUCHE TOHMATSU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 3, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 60.927.

Les statuts coordonnés au 7 mai 2002, enregistrés à Luxembourg, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2002.

Signature.

(35305/799/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

DELOITTE & TOUCHE - ERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 3, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 45.980.

Les statuts coordonnés au 9 avril 2002, enregistrés à Luxembourg, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2002.

Signature.

(35306/799/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

FIDEI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 44.665.

Les statuts coordonnés au 9 avril 2002, enregistrés à Luxembourg, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2002.

Signature.

(35307/799/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

EURODATA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 13.710.

Les statuts coordonnés au 9 avril 2002, enregistrés à Luxembourg, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2002.

Signature.

(35308/799/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

FIDEI REVISION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 3, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 60.367.

Les statuts coordonnés au 9 avril 2002, enregistrés à Luxembourg, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2002.

Signature.

(35309/799/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

**GROUP 4 FALCK REINSURANCE S.A., Société Anonyme,
(anc. SORVEN S.A.).**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 24.937.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 568, fol. 8, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société GROUP 4 FALCK REINSURANCE S.A.

SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

(35311/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

**GROUP 4 FALCK REINSURANCE S.A., Société Anonyme,
(anc. SORVEN S.A.).**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 24.937.

Le Conseil d'Administration:

Monsieur Robert Wiot, Directeur de société, demeurant Maison 1, 9944 Beiler à Luxembourg.

Madame Hanne Aaboe, Falck A/S, Polititorvet, Copenhagen V au Danemark.

Monsieur Derrick Miller Falck A/S, Polititorvet, Copenhagen V au Danemark.

Monsieur Hans Jensen Falck A/S, Polititorvet, Copenhagen V au Danemark.

Réviseur d'Entreprises:

KPMG AUDIT, Luxembourg.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 2 mai 2002

L'assemblée générale du 2 mai 2002 a réélu comme administrateur Messieurs Robert Wiot, Derrick Miller, Hans Jensen et Madame Hanne Aaboe. Leur mandat prendra fin directement après l'assemblée générale qui statuera sur l'exercice 2002.

KPMG AUDIT a été réélue comme Réviseur d'entreprises. Son mandat prendra fin immédiatement après la fin de l'assemblée générale qui statuera sur l'exercice 2002.

Pour la société GROUP 4 FALCK REINSURANCE S.A.

SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

Minutes of the Annual General Shareholder's Meeting held in Luxembourg on 2nd May 2002

On Thursday 2nd May 2002, at 11.00 the shareholders of GROUP 4 FALCK REINSURANCE S.A. have assembled for the Annual General Meeting in accordance with the Article 15 of the Articles of Incorporation.

Mr Tony Nordblad having been elected Chairman of the Meeting proceeds to the constitution of the administration of the Meeting and nominates as scrutineer Ms Lena Lauer and as secretary Ms Clare Hargreaves.

There is produced:

- the list of attendance which ascertains that 250,000 issued shares are present or represented with a voting right of 250,000 votes.

It is established that the meeting is validly constituted and thus can adopt resolutions on all subjects of the Agenda which is as follows:

- 1) Reports of the Board of Directors and Independent Auditors.
- 2) Presentation and approval of the Balance Sheet and Profit and Loss Account as at 31st December 2001.
- 3) Discharge to the Directors.
- 4) Election or renewal of the Directors.
- 5) Election of the Independent Auditor.
- 6) Any other business.

After due deliberation the General Meeting passed the following resolutions by unanimous vote:

I. Resolved that the report presented to this Meeting by the Board of Directors and Independent Auditors of the Corporation for the year ended 31st December 2001 are hereby approved.

II. Resolved that the Balance Sheet of the Corporation as at 31st December 2001 and the Profit and Loss account of the year ended on that date presented to this meeting are hereby approved.

III. Resolved that all the acts of the Directors and Independent Auditors are hereby approved and ratified and that the Directors are hereby discharged and acquitted in respect of their duties and functions for such period.

IV. Resolved that Mr Derrick Miller, Falck A/S, Polititorvet, DK-1780 Copenhagen V,

Ms Hanne Aaboe, Falck A/S, Polititorvet, DK-1780 Copenhagen V,

Mr Hans Jensen, Falck A/S, Polititorvet, DK-1780 Copenhagen V,

Mr Robert Wiot, 1, Maison, L-9944 Beiler,

are hereby elected Directors until the Annual General Meeting for the business year 2002.

V. Resolved that KPMG AUDIT are hereby elected Independent Auditor until the Annual General Meeting for the business year 2002.

With no item of the Agenda left, the Meeting is closed after reading of the Minutes, which were signed by the Chairman, the Scrutineer and the Secretary.

T. Nordblad / L. Lauer / C. Hargreaves
The Chairman / The Scrutineer / The Secretary

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 568, fol. 8, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35312/000/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

AGAT RE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Beaumont.
 R. C. Luxembourg B 78.214.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 568, fol. 8, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société AGAT RE S.A.
 SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

(35313/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

AGAT RE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Beaumont.
 R. C. Luxembourg B 78.214.

Conseil d'administration:

- Monsieur Anders Lindholm, Chairman GAR-BO AB, demeurant à Läroverksgatan 1A, S-575 31 Eksjö, Suède.
- Monsieur Lennarth Astrand, Managing Director GAR-BO AB, demeurant à Basungatan 18, S-533 34 Götene, Suède.
- Monsieur Tony Nordblad, Managing Director, SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l., demeurant à 11, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Réviseur indépendant:

DELOITTE & TOUCHE S.A., Luxembourg.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 24 avril 2002

L'assemblée générale du 24 avril 2002 a réélu comme administrateurs Messieurs Anders Lindholm, Lennarth Astrand et Tony Nordblad. Leur mandat prendra fin après l'assemblée générale qui statuera sur l'exercice 2002.

DELOITTE & TOUCHE est réélue comme réviseur d'entreprise. Son mandat prendra fin après l'assemblée générale qui statuera sur le compte de l'année en 2002.

Pour la société AGAT RE S.A.
 SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

Minutes of the Annual General Shareholder's Meeting held on 24th April 2002

On Wednesday 24th April 2002, at 10.00, the shareholders of AGAT RE have assembled for the Annual General Meeting in accordance with the Article 15 of the Articles of Incorporation.

Mr Tony Nordblad having been elected President of the Meeting proceeds to the constitution of the administration of the Meeting and nominates as Teller Ms Lena Lauer and as Secretary Ms Clare Hargreaves.

There is produced:

- the attendance list which ascertains that 13,000 issued shares are present or represented with a voting right of 13,000 votes.

It is established that the meeting is validly constituted and thus can adopt resolutions on all subjects of the Agenda which is as follows:

- 1) Reports of the Board of Directors.
- 2) Presentation and approval of the Balance Sheet and Profit and Loss Account as at 31st December 2001.
- 3) Discharge to the Directors.
- 4) Elections or renewal of the Directors.
- 5) Elections of the Independent Auditor.
- 6) Any other business.

After due deliberation the General Meeting passed the following resolutions by unanimous vote:

- I. Resolved that the report presented to this meeting by the Board of Directors of the corporation for the year ended 31st December 2001 is hereby approved.

II. Resolved that the Balance Sheet and the Profit and Loss Account of the corporation for the year ended 31st December 2001 and presented to this meeting are hereby approved.

III. Resolved that all the acts of the Directors and Independent Auditors are hereby approved and ratified and that the Directors be hereby discharged and acquitted in respect of their duties and functions for the period from 15 September 2000 to 31 December 2001.

IV. Resolved that Mr Anders Lindholm, Chairman GAR-BO AB, residing at Läroverksgatan 1A, S-575 31 Eksjö, Sweden,

Mr Lennarth Astrand, Managing Director GAR-BO AB residing at Basungatan 18, S-533 34 Götene, Sweden,

Mr Tony Nordblad, Managing Director SINSE (LUXEMBOURG), S.à r.l., residing at 11, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg,

are hereby elected directors for the duration of one year until the Annual General Meeting for the business year 2002.

V. Resolved that DELOITTE & TOUCHE S.A. are hereby elected Independent Auditor for the duration of one year until the Annual General Meeting for the business year 2002.

With no item left on the agenda, the meeting is closed after the reading of the minutes, which were signed by the President, the Teller and the Secretary.

T. Nordblad / L. Lauer / C. Hargreaves

The President / The Teller / The Secretary

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 568, fol. 8, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35314/000/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

QUIVLO S.A., Société Anonyme.

Minutes of the Extraordinary General Meeting of Shareholders held in Luxembourg on April 10, 2002

The meeting is opened at 3.50 p.m.

The Meeting elects Mrs Juliette Lorang, residing in Neuhäusgen, as Chairwoman who appoints as Secretary Mrs Ruth Brand, residing in Arlon (B).

The Meeting further elects Mr Benoît Frin, residing in L-Foetz, as Scrutineer.

It appears from the attached attendance list that out of 8,101 shares in issue, 1 (one) share is present, and that the Meeting is regularly composed and may validly deliberate on the items of the Agenda.

The Chairwoman recalls

- that the convening notices of the Meeting have been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, no. 400 of March 12, 2002 and no. 488 of March 27, 2002; in the «Lëtzebuerger Journal» of March 12, 2002 and March 27, 2002 and in the Tageblatt of March 12, 2002 and March 27, 2002. Evidence of said convening notices is provided to the General Meeting;

- that a first Meeting with the same Agenda held on March 27, 2002 could not validly deliberate as the quorum was not obtained.

The Chairwoman further recalls the Agenda of the present Meeting:

Agenda:

1. Resignations.

2. Denunciation of statutory seat.

The Meeting thus may validly deliberate, notwithstanding the number of shares present or represented, according to Article 67, al. 5 of the commercial law, as amended.

The Meeting, after due deliberation unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The Meeting accepts the resignation received from BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A. (legal successor of Mees-Pierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.) from their mandates as a director and statutory auditor of the Company. Discharge is given to them for the exercise of their function up to the present meeting.

Second resolution

The Meeting decides to denounce the statutory seat of the Company.

Nothing else to be dealt with, the Meeting is closed at 3.45 p.m.

Luxembourg, April 10, 2002.

The Committee

J. Lorang / R. Brand / B. Frin

Chairwoman / Secretary / Scrutineer

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 568, fol. 6, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35329/029/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

TELIA REINSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 53.015.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 568, fol. 8, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société TELIA REINSURANCE S.A.

SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

(35315/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

TELIA REINSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 53.015.

Le Conseil d'Administration:

Monsieur William Mannerfelt, Managing Director, TELIA FÖRSÄKRING AB, demeurant à Norrlandsgatan 11, S-103 94 Stockholm,

Monsieur Lars Jonsson, Vice President, TELIA AB, demeurant à Norrlandsgatan 11, S-103 96 Stockholm,

Monsieur Lars Österman, Human Resources Director, TELIA AB, demeurant à Mårbackagatan 11, S-123 86 Farsta,

Monsieur Tony Nordblad, Managing Director, SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l., demeurant à 11, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Réviseur d'entreprise:

ERNST & YOUNG S.A., Luxembourg.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 18 avril 2002

L'assemblée générale du 18 avril 2002 a réélu comme administrateurs Messieurs William Mannerfelt, Lars Österman et Tony Nordblad. Monsieur Lars Jonsson a été remplacé par Monsieur Bo Jacobsson, CFO et Vice-Président, TELIA AB, demeurant à Mårbackagatan 11, S-123 86 Farsta en Suède et par Monsieur Krister Kylås, VP head of GROUP TREASURY, TELIA AB, demeurant à Mårbackagatan 11, S-123 86 Farsta en Suède.

Leur mandat prendra fin directement après l'assemblée générale qui statuera sur l'exercice 2002.

ERNST & YOUNG S.A. a été rélu comme réviseur d'entreprise jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur l'exercice 2002.

Pour le compte de TELIA REINSURANCE S.A.

SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

Minutes of the Annual General Shareholder's Meeting held on April 18, 2002

On the 18th day of April 2002 at 1.30 p.m. the shareholders of TELIA REINSURANCE S.A. have assembled for the Annual General Meeting in accordance with the article 15 of the Articles of Incorporation

Mr William Mannerfelt having been elected President of the Meeting proceeds to the constitution of the administration of the Meeting and nominates as teller Mr Fredrik Engman and as secretary Mr Tony Nordblad.

There is produced:

the attendance list which ascertains that 130,000 issued shares are present or represented with a voting right of 130,000 votes.

It is established that the meeting is validly constituted and thus can adopt resolutions on all subjects of the Agenda which is as follows.

- 1) Report of the Board of Directors.
- 2) Presentation and approval of the Balance Sheet and Profit and Loss Account as at 31st December 2001.
- 3) Discharge to the Directors.
- 4) Elections or renewal of the Directors.
- 5) Elections of the Independent Auditor.
- 6) Any other business.

After due deliberation the General Meeting passed the following resolutions by unanimous vote:

I. Resolved that the report presented to this meeting by the Board of Directors of the corporation for the year ended 31st December 2001 is hereby approved.

II. Resolved that the Balance Sheet and the Profit and Loss Account of the corporation for the financial year ended 31st December 2001 presented to this meeting are hereby approved.

III. Resolved that all the acts of the Directors from 1st January 2001 to 31st December 2001 are hereby approved and ratified and that the Directors are discharged and acquitted in respect of their duties and functions for such period.

IV. Resolved that Mr Bo Jacobsson, CFO and Vice President, TELIA AB, residing at Mårbackagatan 11, S-123 86 Farsta, Mr Krister Kyiås, VP Head of Group Treasury, TELIA AB, residing at Mårbackagatan 11, S-123 86 Farsta,

Mr William Mannerfelt, Managing Director, TELIA FÖRSÄKRING AB, residing at Vasagatan 38, 7th floor, S-111 20 Stockholm,

Mr Lars Österman, Human Resources Director, TELIA AB, residing at Mårbackagatan 11, S-123 86 Farsta,

Mr Tony Nordblad, Managing Director, SINSE (LUXEMBOURG), S.à r.l., residing at 11, rue Beaumont, Luxembourg, and hereby elected Directors until the Annual General Meeting for the business year 2002.

V. Resolved that ERNST & YOUNG S.A., Luxembourg is hereby elected Independent Auditor for the duration of one year until the Annual General Meeting for the business year 2002.

With no item left on the agenda, the meeting is closed after the reading of the minutes, which were signed by the President, the Teller and the Secretary.

W. Mannerfelt / F. Engman / T. Nordblad

The President / The Teller / The Secretary

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 568, fol. 8, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35316/000/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

BELAMO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 51.588.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 568, fol. 6, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

(35333/029/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

BELAMO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 51.588.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 568, fol. 6, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

(35334/029/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

BELAMO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 51.588.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 30 avril 2002

L'assemblée générale ordinaire de la société anonyme BELAMO HOLDING S.A., réunie au siège social le 30 avril 2002, a nommé aux postes d'administrateurs Messieurs Koen van Baren et Carl Speecke en remplacement de Messieurs Maarten van de Vaart et Hans de Graaf, démissionnaires. Les mandats de Madame Lorang, administrateur de société, et du commissaire aux comptes, ont été renouvelés. L'assemblée a décidé de convertir le capital social de BELAMO HOLDING S.A. pour le porter de son montant en francs belges de BEF 6.000.000,- à un montant en euros de EUR 148.736,11, avec effet au 1^{er} janvier 2002.

A l'issue de cette assemblée générale ordinaire du 30 avril 2002, les administrateurs sont:

- Madame Juliette Lorang, employée de banque, demeurant à Neuhaeusgen, Luxembourg;

- M. Koen van Baren, employée de banque, Mamer, Luxembourg;

- M. Carl Speecke, employée de banque, demeurant à Luxembourg.

A l'issue de cette assemblée générale ordinaire du 30 avril 2002, le commissaire aux comptes est:

- ELPERS & CIE., S.à r.l.

Tous ces mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes de l'année 2002.

Le capital social de BELAMO HOLDING S.A. est au 1^{er} janvier 2002 de EUR 148.736,11.

J. Lorang

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 568, fol. 6, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35335/029/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

PAPIBA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 58.687.

Le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 568, fol. 6, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

J. Lorang
Gérante

(35325/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

BUILDING CONSULT S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 21.319.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 568, fol. 3, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2002.

D. Fontaine
Administrateur

(35386/792/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

BUILDING CONSULT S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 21.319.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 568, fol. 3, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2002.

D. Fontaine
Administrateur

(35387/792/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

BUILDING CONSULT S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 21.319.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 568, fol. 3, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2002.

D. Fontaine
Administrateur

(35388/792/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

BUILDING CONSULT S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 21.319.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 568, fol. 3, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2002.

D. Fontaine
Administrateur

(35389/792/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

SENFTER INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 78.411.

—
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 568, fol. 6, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2002.

Pour SENFTER INVESTMENTS S.A., Société Anonyme

Signatures

Administrateurs

(35326/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

SENFTER INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 78.411.

—
L'assemblée générale statutaire du 19 avril 2002 a ratifié la décision du Conseil d'administration de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Moyse Dargaa, licencié en sciences fiscales, Luxembourg, L-2163, 12-16, avenue Monterey, en remplacement de Madame Astrid Galassi.

Luxembourg, le 6 mai 2002.

Pour SENFTER INVESTMENTS S.A.

M. Dargaa

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 568, fol. 6, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35327/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

LUXHI, Société Anonyme.

Siège social: L-2021 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 69.735.

—
Le bilan 1999, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2002, vol. 568 fol. 14, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2002.

Signature.

(35354/294/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

LUXHI, Société Anonyme.

Siège social: L-2021 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 69.735.

—
Le bilan 2000, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2002, vol. 568 fol. 14, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2002.

(35355/294/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

LUXHI, Société Anonyme.

Siège social: L-2021 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 69.735.

—
Le bilan 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2002, vol. 568 fol. 14, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2002.

(35356/294/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

LA NORMA UBIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.
R. C. Luxembourg B 29.492.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2002, vol. 568, fol. 2, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2002.

(35402/757/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

FASTON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.
R. C. Luxembourg B 51.486.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2002, vol. 568, fol. 2, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2002.

(35403/757/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

IC INVEST SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 14, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 64.170.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 568, fol. 7, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2002.

(35362/250/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

IC INVEST SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-2120 Luxembourg, 14, allée Marconi.
H. R. Luxemburg B 64.170.

—
Auszug aus den Sitzungsprotokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 27. März 2002

Die geprüfte Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung sowie der Bericht des Verwaltungsrates und des Rechnungsprüfers wurden gebilligt.

Der Verwaltungsrat und der Rechnungsprüfer wurden für die Ausübung ihrer Mandate im abgeschlossenen Geschäftsjahr entlastet.

Der Jahresgewinn wurde in voller Höhe an die Anteilhaber ausgeschüttet.

KPMG wurde zum Rechnungsprüfer der Gesellschaft bis zur Generalversammlung, die über den Abschluss für das nächste Geschäftsjahr befindet, bestellt.

Das Ausscheiden von Herrn Ernst Winkelmeier wurde zur Kenntnis genommen und die verbleibenden Verwaltungsratsmitglieder, ausser Herr Dr. Hans-Joachim Chauvel, wurden bis zur ordentlichen Generalversammlung, die über den Abschluss für das nächste Geschäftsjahr befindet, in ihrer Funktion bestätigt.

Demnach setzt sich der Verwaltungsrat wie folgt zusammen:

Dr. Oscar Kienzle, Geschäftsführender Gesellschafter der IC IMMOBILIEN CONSULTING- UND ANLAGEGESELLSCHAFT m.b.h., wohnhaft in München;

- Dr. Ulrich Kaffarnik, Geschäftsführer der FRANKEN-INVEST KAPITALANLAGEGESELLSCHAFT m.b.h., wohnhaft in Nürnberg;

- Hans Christian Schmidt, Prokurist der IC IMMOBILIEN CONSULTING- UND ANLAGEGESELLSCHAFT m.b.H., wohnhaft in München.

- Andreas Wildner, Prokurist der IC FONDS VERWALTUNGSRATS GmbH, wohnhaft in Regensburg.

10. Mai 2002.

IC INVEST SICAV

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 568, fol. 7, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35363/250/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

SuxesKey S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.
R. C. Luxembourg B 43.522.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2002, vol. 568, fol. 2, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2002.

(35404/757/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

CHEZ MARIANNE ET JOHN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4061 Esch-sur-Alzette, 55, rue Clair-Chêne.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, en date du 4 février 2002, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 7 février 2002.

F. Kessler.

(35405/219/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

ZEBRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 67.760.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 15 mai 2002.

F. Kessler.

(35461/219/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

LABORATORIES RESEARCH FACILITIES HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 69.438.

DISSOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme en liquidation LABORATOIRES RESEARCH FACILITIES HOLDINGS S.A., qui a eu lieu en date du 25 avril 2002 a donné décharge au liquidateur et a prononcé la clôture de la liquidation.

Les livres et documents sociaux sont déposés auprès de et confiés à la garde de BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A., 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg pendant cinq ans.

Les créances non réclamées par des créanciers ou actionnaires de la société seront gardées pendant le délais légal à Luxembourg, auprès de BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A., 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 26 avril 2002.

Pour LABORATORIES RESEARCH FACILITIES HOLDINGS S.A. (liquidée)

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 568, fol. 6, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35328/029/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

SIGNET INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.
R. C. Luxembourg B 64.819.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 568, fol. 5, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2002.

Signature.

(35377/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

POSTEN REINSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 54.905.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 568, fol. 8, case 19, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société POSTEN REINSURANCE S.A.

SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

(35319/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

POSTEN REINSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 54.905.

*Assemblée générale, Comptes 2001**Conseil d'administration*

Monsieur Lennart Lundgren, Managing Director, POSTEN FÖRSÄKRINGS AB, demeurant à Terminalvägen 14, SE-173 00 Solna, en Suède,

Monsieur Stig Elofson, Deputy General Counsel, POSTEN AB (publ.), demeurant à Terminalvägen 14, SE-173 00 Solna, en Suède,

Monsieur Dag Hasslegren, Senior Director of Finance, POSTEN AB (publ.) demeurant à Mäster Samuelsgatan 70, S-105 00 Stockholm, en Suède,

Monsieur Tomas Wittbjer, Branch Manager, NORDIC MUTUAL AG, demeurant au 13, rue Pierre Dupong, L-8293 Luxembourg au Grand-Duché du Luxembourg.

Réviseur d'entreprises

KPMG AUDIT, Luxembourg.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 3 mai 2002

L'assemblée générale du 3 mai 2002 a réélu comme administrateurs, Monsieur Stig Elofson et Monsieur Lennart Lundgren. Monsieur Tomas Wittbjer et Monsieur Dag Hasslegren ont été remplacés par Monsieur Magnus Wilsby, Financial Director, POSTEN AB (publ.), demeurant à Terminalvägen 14, SE-173 00 Solna en Suède et par Madame Lena Lauer, SENIOR ACCOUNT EXECUTIVE OF SINSER (LUXEMBOURG), S.à.r.l., demeurant au 11, rue Beaumont, à Luxembourg, au Grand-Duché du Luxembourg.

Le mandat des administrateurs prendra fin après l'Assemblée Générale qui statuera sur l'exercice 2002.

KPMG Audit a été réélue comme Réviseur d'entreprise. Son mandat prendra fin immédiatement après la l'assemblée générale qui statuera sur l'exercice 2002.

Pour POSTEN REINSURANCE S.A.

SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

Minutes of the Annual General Shareholders Meeting held on May 3, 2002

On the 3rd day of May 2002 at 10.00 the shareholders of POSTEN REINSURANCE S.A.

have assembled for the Annual General Meeting in accordance with the article 15 of the Articles of Incorporation.

Mrs Lena Lauer having been elected President of the Meeting proceeds to the constitution of the administration of the Meeting and nominates as teller Ms Clare Hargreaves and as secretary Ms Elisabet Holmström.

There is produced:

- the attendance list which ascertains that 5,000 issued shares are present or represented with a voting right of 5,000 votes.

It is established that the meeting is validly constituted and thus can adopt resolutions on all subjects of the Agenda which is as follows:

- 1) Ratification of Decision to elect new members of the board and discharge to the resigning directors
- 2) Report of the Board of Directors
- 3) Presentation and approval of the Balance Sheet and Profit and Loss Account as at 31.12.2001
- 4) Discharge to the Directors
- 5) Elections or renewal of the Directors
- 6) Elections of the Independent Auditor
- 7) Any other business

After due deliberation the General Meeting passed the following resolutions by unanimous vote:

I. Resolved that the report presented to this meeting by the Board of Directors of the corporation for the year ended 31.12.2001 is hereby approved.

II. Resolved that the Balance Sheet and the Profit and Loss Account of the corporation for the financial year ended 31.12.2001 and presented to this meeting are hereby approved.

III. Resolved that all the acts of the Directors from 01.01.2001 to 31.12.2001 are hereby approved and ratified and that the Directors are hereby discharged and acquitted in respect of their duties and functions for such period.

VI. Resolved that Mr Lennart Lundgren, Managing Director, POSTEN FÖRSÄKRINGS AB residing at Terminalvägen 14, SE-1300 Solna.

Mr Stig Elofson, Deputy General Counsel, POSTEN AB (publ.), residing at Terminalvägen 14, SE-173 00 Solna.

Mr Magnus Wisby, financial Director, POSTEN AB (publ.), residing at Terminalvägen 14, SE-1 73 00 Solna,

Mrs Lena Lauer, Senior Account Executive of SINSE (LUXEMBOURG), S.à r.l., residing at 11, rue Beaumont, Luxembourg

are hereby elected Directors until the Annual General Meeting for the business year 2002.

VI. Resolved that KPMG Audit, Luxembourg is hereby elected Independent Auditor for the duration of one year until the Annual General Meeting for the business year 2002.

With no item left on the agenda, the meeting is closed after the reading of the minutes, which were signed by the President, the Teller and the Secretary.

L. Lauer / C. Hargreaves / E. Holmström

The President / The Teller / The Secretary

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 568, fol. 8, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35320/000/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG (1), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

—
STATUTES

In the year two thousand and two, on the fifteenth of April.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

IMPERIAL TOBACCO OVERSEAS LIMITED, a company incorporated under the law of England and Wales, having its registered office at PO Box 244, Upton Road, Bristol, BS99 7UJ, United Kingdom,

here represented by Mr Patrick Van Hees, jurist residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxies, being initialled ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party, appearing in the capacity of which it acts, has requested the notary to draw up the following bylaws of a «société à responsabilité limitée» which it declared to incorporate.

Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «Société à responsabilité limitée», limited liability company (the «Company») governed by the present Articles and by current Luxembourg laws, especially the amended laws (the «Law») of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «Sociétés à responsabilité limitée».

Art. 2. The Company's name is IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG (1), S.à r.l.

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929 on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholder(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not permanent establishment), both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered

office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros) represented by 500 (five hundred) shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five euros) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholder(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner per share.

Art. 11. The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the shareholder(s), representing the entirety of the share capital of the Company.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Management

Art. 12. The Company will be managed by at least one Manager. In the case where more than one manager would be appointed, the Managers would form a Board of Managers. The manager(s) need not be shareholders of the Company. The sole Manager has all the powers of the Board of Managers.

The managers shall be appointed, and their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole shareholder, by decision of the sole shareholder. The remuneration of the managers can be modified by a resolution taken at the same majority condition. The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager. All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

In the case of one sole Manager, the sole signature of this Manager shall bind the Company. In the case of plurality of Managers, the Company shall be bound by the joint signature of two Managers. The board of managers may from time to time sub-delegate his power for specific tasks to one several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 13. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 14. In case of plurality of Managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the convening notice and in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

All meetings of managers shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram or telex or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram or telex or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meeting held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

2 (two) managers present in person, by proxy or by representative are a quorum.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or by any other suitable telecommunication means, another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

Any and all managers participate in a meeting of the board of managers by phone, video conference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are taken by simple majority of the votes cast of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two managers.

General meetings of shareholders

Art. 15. Decisions of the shareholders are taken as follows:

- in case of plurality of shareholders, the holding of shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five. In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing;

- if the shareholders number exceeds twenty-five, the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case one general meeting shall be held annually in Luxembourg on the third Thursday of June or on the following day if such a day is a public holiday. Other general meetings of shareholders shall be held in the city of Luxembourg at time specified in the notice of the meeting.

Art. 16. General meetings of shareholders are convened by the board of managers, failing which by shareholders representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or by any other suitable telecommunication means another person who need not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letter to a second meeting.

At this second meeting, resolutions will be taken at the majority of voting shareholders whatever portion of capital may be represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by a majority in number of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of the Law.

As a consequence thereof, the sole shareholder takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded on minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on the 1st of May and closes on the 30th of April.

Art. 18. Each year, as of the 30th of April, the board of managers will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the managers', statutory auditors', if any, and shareholders' debts towards the Company.

At the same time the board of managers will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders number exceeds twenty-five, such inspection shall be permitted only during the fifteen days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the Company

Art. 20. If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders.

Where the thresholds of article 215 of the Law of 1989 on the commercial companies are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the «Institut des réviseurs d'entreprises».

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The general meeting of shareholders may decide, at the majority vote determined by the Laws, that the excess be distributed to the shareholders proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Interim dividend

Art. 22. Notwithstanding the provisions of article twenty-one, the general meeting of shareholders may, at the majority vote determined by the Law for payment of dividend, decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers,, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law, or the sole shareholder (as the case may be) must agree on the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

Art. 24. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold.

Applicable Law

Art. 25. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on April 30, 2002.

Payment - Contributions

All the 500 (five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by IMPERIAL TOBACCO OVERSEAS LIMITED, named above, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about 1,500.- (one thousand and five hundred Euro).

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named persons, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed for an undetermined duration:

Mr Gérard Becquer, Réviseur d'entreprises, residing at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

In accordance with article twelve of the Articles, the Company shall be bound by the sole signature of the sole manager.

2) The Company shall have its registered office at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail. In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille deux, le quinze avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

IMPERIAL TOBACCO OVERSEAS LIMITED, société constituée sous les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à PO Box 244, Upton Road, Bristol, BS99 7UJ, Royaume-Uni,

le Fondateur est ici représenté par Patrick Van Hees, juriste résidant à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour être déposée avec lui auprès de l'autorité chargée de l'enregistrement.

Le comparant, de par sa qualité, a requis du notaire instrumentaire qu'il dresse comme suit les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitées.

Art. 2. La dénomination de la société sera IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG (1) S.à r.l.

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir toutefois bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par les Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanents ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées d'associés ou de l'associé unique le cas échéant

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euros) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales s'appliqueront.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 11. La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales.

Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que si la Société dispose de sommes distribuables suffisantes eu égard au surplus du prix de rachat.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 12. La société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeraient un conseil de gérance. Les gérants peuvent ne pas être associés. Le gérant unique a tous les pouvoirs du conseil de gérance.

Les gérants sont désignés, et leur rémunération fixée, par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique. La rémunération des gérants pourra être modifiée par une résolution prise aux mêmes conditions de majorité. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/ leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/ leurs mandat(s).

Art. 13. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Toutes les réunions du conseil de gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen approprié de communication.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen approprié de communication de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Aucune convocation séparée n'est requise pour les réunions tenues à des dates et lieux fixés lors d'une précédente réunion du conseil de gérance.

Deux gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps.

Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou deux gérants. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou deux gérants.

Assemblées générales des associés

Art. 15. Les décisions des associés sont prises comme suit:

- En présence de pluralité d'associés, la tenue d'assemblées générales des associés n'est pas obligatoire tant que le nombre d'associés est inférieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé doit recevoir le texte de chaque résolution ou décision devant être prise, transmise par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Chaque associé vote par écrit;

- Si le nombre d'associés excède vingt-cinq, les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg le troisième jeudi du mois de juin ou le jour suivant si ce jour est un jour férié. Toute autre assemblée générale des associés se tient dans la commune de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 16. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi. En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

Excepté les opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent faire l'objet d'un procès-verbal ou être rédigés par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence le 1^{er} mai et se termine le 30 avril.

Art. 18. Chaque année, avec effet au 30 avril, le conseil de gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, accompagné d'une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants, commissaires (s'il y en a) et associés envers la Société.

Dans le même temps le conseil de gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés ensemble avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre d'associés excède vingt-cinq, cette inspection ne pourra être effectuée que durant les quinze jours précédents l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la société

Art. 20. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils fixés par l'article 215 de la loi de 1989 sur les sociétés commerciales seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant par l'associé unique, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant de l'associé unique, qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 21. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale.

Dividende intérimaire

Art. 22. Nonobstant les dispositions de l'article vingt et un, l'assemblée générale des associés peut, à la majorité fixée par la Loi pour le paiement de dividendes, décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou le cas échéant l'associé unique doivent donner leur accord à la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi qu'aux termes et conditions de celle-ci.

Art. 24. La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation.

Loi applicable

Art. 25. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 30 avril 2002.

Souscription - Libération

Les 500 (cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par IMPERIAL TOBACCO OVERSEAS LIMITED, prénommée, et été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 1.500,- (mille cinq cents euros).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Gérard Becquer, Réviseur d'entreprises, résidant au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

La Société sera engagée par la signature individuelle du gérant unique pour tous actes, dans les limites fixées par son objet social ou la Loi.

2) Le siège social de la Société est établi au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre les texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2002, vol. 12CS, fol. 62, case 9. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2002.

J. Elvinger.

(35413/211/480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

COPARCO, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 11.914.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 568, fol. 6, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2002.

Pour COPARCO, Société Anonyme Holding

Signature

Administrateur

(35332/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

FUTURA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 51.594.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 février 2002 que Monsieur René Schmitter et Madame Mireille Gehlen, demeurant tous deux à Luxembourg, ont été nommés Administrateurs en remplacement de Monsieur Christian Billon et de Monsieur Rodolphe Gerbes, démissionnaires.

Monsieur Rodolphe Gerbes a été élu commissaire en remplacement de Monsieur Armand Berchem.

Luxembourg, le 15 mai 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2002, vol. 568, fol. 10, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35352/802/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

GLASSPACK PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 70.218.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 juin 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 633 du 20 août 1999.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 4 août 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 826 du 6 novembre 1999.

Le bilan et l'annexe des comptes annuels au 31 janvier 2000, enregistrés à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 568, fol. 7, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

GLASSPACK PARTICIPATIONS S.A.

Signature

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(35358/250/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

FORBINA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.
R. C. Luxembourg B 68.773.

A l'issue de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 7 mai 2002,

le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Fabrice Léonard, Administrateur-délégué, Luxembourg
- Mlle María José Sánchez-Díaz, Administrateur-délégué, Luxembourg
- la société INTER-HAUS-LUXEMBOURG S.A.

Luxembourg, le 14 mai 2002.

Pour extraits conformes et sincères

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 568, fol. 5, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35376/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

J 77 S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 60.938.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 568, fol. 6, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2002.

Pour J 77 S.A., Société Anonyme Holding

M. Dargaa

Administrateur

(35336/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

J 77 S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 60.938.

L'assemblée générale statutaire du 2 mai 2002 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Moyse Dargaa en remplacement de Madame Astrid Galassi avec effet au 8 janvier 2002.

Luxembourg, le 2 mai 2002.

Pour J 77 S.A.

D. Van Reeth

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 568, fol. 6, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35337/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

THE UBK FRENCH PROPERTY COMPANY N°2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 69.785.

Le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 568, fol. 6, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

C. Speecke

Gérant

(35340/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

THE UBK FRENCH PROPERTY COMPANY N°2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 69.785.

Le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 568, fol. 6, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

C. Speecke

Gérant

(35341/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2002.
